

POURQUOI UN RESEAU EDUCATION SANS FRONTIERES ?

COLLECTIFS D'ASSOCIATIONS (DE PARENTS D'ÉLÈVES, D'ACCUEIL AUX MIGRANTS, DE DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME...), DE SYNDICATS (NOTAMMENT DE L'ÉDUCATION NATIONALE), ET DE MILITANTS AGISSANT À TITRE PERSONNEL, tous les RESF de France (et de Belgique) font le même constat : la France et l'Europe sont en train de se constituer en « forteresse » fermée aux déshérités et aux persécutés qui, fuyant des pays hostiles, ne trouvent que de plus en plus difficilement un refuge, un asile, un lieu de paix où construire un avenir meilleur.

Ces familles, ces enfants, ces jeunes, mineurs ou majeurs isolés, que l'arsenal des lois anti immigration tend à marginaliser et exclure, vivent parmi nous. L'école est le lieu privilégié de cette rencontre entre eux et nous, qui fait qu'au fur et à mesure de ce parcours commun, nous pouvons dire : eux, c'est nous.

Le Réseau Education Sans Frontières est représenté en Indre-et-Loire par le RESF37 et le RESF-Joué, qui travaillent en étroite collaboration. Le RESF37 s'est constitué en janvier 2006 ; le RESF-Joué est plus récent, mais n'en est pas moins aussi actif.

L'ACTION DU RESF37 ET DU RESF-JOUE

I : Contre les expulsions et pour la régularisation des sans-papiers



A L'ORIGINE, DES PARENTS D'ÉLÈVES ET DES ENSEIGNANTS ÉMUS ET RÉVOLTÉS PAR DES MENACES D'EXPULSION du territoire pesant sur des familles, des enfants scolarisés et des étudiants, à qui le droit de séjourner en France est refusé. Des comités de soutien prenant appui sur les écoles, les collèges, les lycées et l'Université se sont formés, et continuent d'éclorre, pour soutenir ces familles et ces jeunes dans leurs démarches pour échapper à l'expulsion et obtenir leur régularisation : parrainages républicains des enfants, organisés, parfois à plusieurs reprises, par les municipalités (Tours, Saint-Pierre-des-Corps, Joué, Chambray, Amboise...), signatures massives de pétitions, conférences de presse, rassemblements médiatisés devant la Préfecture, etc. A ce jour, aucune des familles dont les enfants ont été parrainés n'a été expulsée, et beaucoup ont été régularisées.

C'est un combat qui se poursuit sans cesse. Citons, parmi les mobilisations en cours, celle du comité de soutien à Mme Ahmat Darkhallah et à ses trois enfants, dont deux sont scolarisés à l'Ecole Jean Giraudoux du quartier des Fontaines, et celle qui s'est nouée autour de la famille Akkaoui à Joué. Avec l'aide du RESF au niveau national, qui a lancé la « procédure d'alerte » souvent très efficace dans les cas d'urgence, Nver Mekretchian a été arraché *in extremis* du centre de rétention où il a été détenu pendant 31 jours – ce qui a évité son l'expulsion vers l'Arménie.

II ; Pour le respect des droits sociaux et familiaux des étrangers

LE RESF37 ET LE RESF-JOUÉ ENTENDENT AUSSI FAIRE RESPECTER LES DROITS SOCIAUX DES ÉTRANGERS, droits souvent bafoués, y compris pour les familles régularisées. C'est ainsi qu'a été obtenu, en décembre 2007, grâce à des actions menées conjointement avec le Collectif de soutien aux demandeurs d'asile et aux sans-papiers (CSDASP37) et l'association Chrétiens-Migrants, le droit aux allocations mensuelles de l'Aide sociale à l'enfance (service du Conseil général) pour les familles sans ressources, quelle que soit leur situation au regard du séjour.

C'est ainsi aussi qu'aux côtés des deux organisations citées, nous nous sommes battus pour faire respecter le droit au logement au sortir de la trêve hivernale : pour nous, aucune famille ne doit se retrouver à la rue ; aux institutions publiques, sur lesquelles nous faisons pression (Etat, Conseil général, municipalités) de faire respecter ce principe. Mission accomplie pour deux familles de Joué-lès-Tours, comme pour les familles hébergées en foyer ou dans des hôtels de l'agglomération. Mais tout n'est pas réglé, notamment pour les familles demandeuses d'asile qui viennent d'arriver à Tours.

C'est ainsi encore qu'en étroite collaboration avec Chrétiens-Migrants, nous secondons les familles dans leurs démarches pour obtenir le droit aux allocations familiales – droit qui, localement et jusqu'à une date récente leur était systématiquement dénié. Sur ce terrain aussi, les choses avancent.

C'est ainsi enfin que, grâce aux outils juridiques et aux conseils prodigués par l'association nationale « Les Amoureux au ban public », nous intervenons auprès des municipalités pour que cesse d'être bafoué le droit au mariage. Là encore, un pas que nous espérons décisif vient d'être franchi : la municipalité de Joué a renoncé à signaler au Procureur les sans-papiers qui sollicitent le mariage. Il faut maintenant que d'autres municipalités suivent cette route, et que cessent les dénonciations de sans-papiers à cette occasion.

Et puis il y a les époux ou les épouses de français ou d'étranger, à qui l'on refuse un titre de séjour, lors même que le conjoint est en situation régulière. Et puis il y a les épouses victimes de violences, contraintes de rompre le lien conjugal, et à qui l'on refuse, en prime, le renouvellement de leur droit au séjour. La mobilisation du CSDASP37, de Chrétiens-Migrants et du RESF37 pour obliger la Préfecture d'Orléans à renouveler son titre de séjour à Hanane Mabrouk a payé : Hanane a été reçue par le Directeur adjoint du cabinet de Besson, et sa cause a été entendue en haut lieu. Reste à obtenir des préfectures du Loiret et d'Indre-et-Loire qu'elles cessent de se renvoyer la balle pour savoir laquelle d'entre elle accordera le fameux titre de séjour – petit jeu mesquin et usant dont ces administrations sont coutumières ! Et puis il y a les pères et les mères en situation régulière à qui l'on refuse néanmoins le droit de faire venir leurs enfants (c'est le refus du « regroupement familial »). Et puis il y a tous ces enfants qui vivent en famille sur notre sol, et à qui l'on refuse le droit d'aller rendre visite à la grand-mère ou au frère, ou au cousin restés « au pays » (refus de délivrance du document de circulation pour étranger mineur, le DCEM).

III : Pour le droit à l'éducation, à la formation professionnelle et au travail

EN FRANCE, LA SCOLARISATION DES ENFANTS EST PLUS QU'UN DROIT, C'EST UN DEVOIR QUI S'IMPOSE À L'ÉTAT ET AUX FAMILLES. Mais ce droit peut être remis en cause dès lors que le jeune scolarisé atteint sa majorité. A la date de ses 18 ans, un jeune, qu'il s'agisse d'un jeune isolé ou d'un jeune vivant dans une famille dont les parents sont en situation régulière, devient soudain un « irrégulier », un « clandestin », pour qui l'obtention d'un titre de séjour (en tant qu'étudiant, apprenti ou salarié) est un parcours du combattant, mené sous la menace constante de l'arrestation, de la mise en centre de rétention, de l'expulsion du territoire. C'est la menace du « retour au pays », où la plupart du temps personne ne vous attend. Au niveau national, nombreux sont les différents RESF qui participent à la campagne « Jeunesse sans-papiers, jeunesse volée ». Localement, les cas de ces jeunes, y compris encore au lycée, à qui sont refusées les cartes de séjour « étudiant » se multiplient. Ces situations sont particulièrement absurdes, injustes et révoltantes, et doivent être dénoncées avec vigueur.

Les étudiants qui poursuivent des études supérieures ne sont pas non plus à l'abri de décisions arbitraires leur déniaient le droit de poursuivre leurs études. Le refus de proroger un titre de séjour s'applique même parfois à des étudiants qui terminent leur scolarité et dont l'obtention du diplôme est imminente. RESF37 et RESF-Joué se battent à leurs côtés, en collaboration avec les syndicats UNEF et SUD-Etudiants, comme, récemment, pour soutenir Merzouk, étudiant aux Tanneurs en sciences du langage, menacé d'expulsion, harcelé par la police sur ordre de la Préfecture. Une active mobilisation à l'Université, l'engagement du Doyen et des professeurs de Merzouk, les nombreuses signatures à la pétition le concernant, et une conférence de presse, ont eu raison de l'obstination des services préfectoraux qui, contre tout bon sens, lui refusaient le droit de terminer sa licence et s'apprétaient à l'expulser.

L'accès au travail, et surtout la possibilité d'exercer une activité salariée en toute légalité, et non pour subir la surexploitation dont sont victimes les « clandestins », est un axe de lutte essentiel et difficile. Certes, le RESF37, le RESF-Joué et les comités de soutien sont amenés à accompagner au cas par cas les démarches entreprises par les pères et mères des familles qu'ils défendent pour obtenir le droit de travailler. Mais ce mode d'action est insuffisant. C'est pourquoi, avec le Réseau Citoyen Pont-aux-Oies, Chrétiens-Migrants, la Cimade 37 et la Ligue des droits de l'homme de Tours, nous sommes engagés dans une action collective de longue haleine pour favoriser l'emploi de cette fraction sans doute la plus marginalisée parmi les migrants : les familles Roms, dont beaucoup dans l'agglomération tourangelle sont originaires du Kosovo, donc inexpulsables, et que pourtant la Préfecture maintient dans une situation d'absolute précarité en leur refusant, sauf trop rares exceptions, la régularisation. Cette campagne, « Accès à l'emploi pour les Roms de Tours » a commencé en décembre 2008, et se poursuit, tant auprès des employeurs potentiels que des structures d'insertion et des pouvoirs publics. Mais, sans que cela nous décourage, nous devons reconnaître que la conjoncture économique actuelle n'est pas de nature à accélérer les choses.

Beaucoup de motifs pour se battre, et tant d'autres encore...

Pour nous contacter :



RESF-Joué : Maison Pour Tous, Place des droits de l'homme, 37300 JOUE-lès-Tours, 06 77 04 14 91

RESF37 : F.O.L., 57 Boulevard Heurteloup, 37000 Tours, 02 47 63 27 06
resf37@free.fr <http://resf37.free.fr> et aussi <http://resf.info> ; <http://resf.be>

Pour contacter les autres organisations qui luttent pour les droits des sans-papiers et des migrants :

CSDASP37 : csdasp37@no-log.org 06 34 19 64 98
Chrétiens-Migrants : Migrant-Chrétiens@orange.fr 02 47 61 69 56
Cimade37 (habilitée à intervenir en rétention) : cimade37@yahoo.fr 06 64 84 48 21